



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim
administratrice de l'Etat**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de Mme Christelle PORTIER, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de la Réunion, par intérim, à compter du 19 septembre 2023 ;

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **M. Freddy RUPERT**
- **M. Frédéric LUSANG**
- **Mme Françoise RAMASSAMY**

à l'effet de signer :

1° - en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **15 000 €** ;

2° - en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **10 000 €** ;

3° - les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe et de crédit d'impôt, dans la limite de **15 000 €**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de La Réunion.

Fait à Saint Denis le 19 septembre 2023


Christelle PORTIER